

Prenez la voie des revendications Force Ouvrière

Mobilité

SALAIRES

RETRAITES

CONDITIONS
DE TRAVAIL

LIBERTE
SYNDICALE

PLAN 2012

MOBILITE IMPOSEE
OU MUTATIONS CHOISIES ?

Faites entendre
Votre voix

FO
la force syndicale

VOTEZ

Pour un
vrai choix
de carrière

Mobilité imposée : NON !

Mutations choisies : OUI !

www.fo-cheminots.com

Fédération FO des Cheminots 61 rue de la Chapelle tel: 218772 fax: 218771 courriel:fédération@fo-cheminots.com

La mobilité m'est imposée !

La mobilité imposée par la SNCF tend à rendre les cheminots malléables et corvéables à merci.

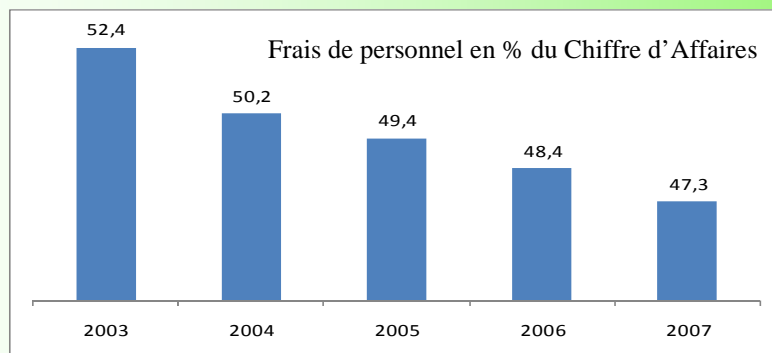
Depuis plusieurs années, les restructurations sont permanentes et les suppressions de postes continuelles : pas un service n'est épargné. La direction gagne ainsi énormément en productivité et en économie de « frais de structures ».

Nombre de cheminots ont mal vécu ces fusions ou réorganisations incessantes, imposées par la direction.

Les agents ne peuvent pas construire leur vie familiale et professionnelle avec une telle épée de Damoclès sans cesse au dessus de la tête.

Préserver les Emplois et refuser la Précarité !

Le poids des « charges » de personnel dans le chiffre d'affaires n'a jamais été aussi bas !



La productivité des agents n'a jamais été aussi élevée ?

Pourtant: Les suppressions de postes se poursuivent, entraînant des conditions de vie et de travail dégradées, des missions de service public et de sûreté incorrectement assurées, des déroulements de carrière paralysés, la disparition d'expertises techniques ... Les ressources affectées aux activités sociales et à la protection sociale en pâtissent lourdement.

Pourtant: Le transfert de missions vers le privé s'amplifie comme le recours aux emplois précaires, à l'intérim, aux contractuels, voire au temps partiel imposé. Alors que le progrès devrait profiter aux salariés, la SNCF emploie de plus en plus de travailleurs pauvres !

Accord mobilité : DANGER !

La « simplification de la SNCF » voulue par Mr Pépy va déstructurer complètement l'entreprise. Elle va engendrer son lot de mutations d'office, de changements d'emplois, ..., par une application drastique de l'accord mobilité dans ce qu'il a de plus néfaste.

Témoignage: je suis agent qualifié à la SNCF depuis quelques années. On m'avait embauché pour L... et c'était une condition ! Du jour au lendemain (pratiquement) on m'a ordonné de partir à 500 km ! Mariée avec enfants, c'est particulièrement pénible à vivre. La question de la démission c'est même posée. Je ne comprends pas pourquoi on me traite ainsi ! D'autant que j'ai un métier ne nécessitant pas une localisation géographique obligatoire. Je sais que je ne suis pas la seule et mes collègues autour de moi se demandent tous « à qui le tour maintenant ? »

En 2006 FO a refusé de signer l'accord mobilité parce qu'il introduit la mutation d'office des agents du CP et le licenciement des agents contractuels en cas de 2 refus de postes.

FO revendique la renégociation de cet accord pour :

- ♦ **L'abandon des mutations d'office pour les agents du CP**
- ♦ **La suppression du licenciement des agents contractuels**
- ♦ **L'augmentation substantielle des indemnités actuelles**
- ♦ **La création d'indemnités supplémentaires notamment en cas de changement d'emploi dans la même localité**
- ♦ **La Garantie d'emploi par la SNCF, pour le conjoint obligé de quitter son travail par suite de mobilité imposée**
- ♦ **La Garantie financière par la SNCF pour le logement (vente, écart de loyer, ...)**
- ♦ **Des Garanties de préservation et d'amélioration du déroulement de carrière**

Les mutations doivent être choisies

Dans une carrière de cheminot, il n'est pas rare de **souhaiter changer** de postes, de filières, d'emplois, voire de résidences.

Le statut SNCF permet de telles passerelles professionnelles, les *mutations latérales*, les changements de résidence pour *convenance personnelle*.

Malheureusement ces possibilités se heurtent à de nombreux obstacles.

La seule réponse de la direction en la matière a été la publication de la « bourse aux emplois ».

Cette solution n'a rien réglé et la question mérite des mesures plus pratiques.

FO exige une véritable transparence de la gestion des mutations :

- ♦ Retour aux règles statutaires (chap 8 du statut).
- ♦ L'arrêt des pratiques anti réglementaires :
 - ♦ *Mutation à la tête du client.*
 - ♦ *L'imposition de délais de tenue de poste.*
 - ♦ *« Accords moraux » sur l'amortissement de la formation.*
- ♦ La publication de toutes les demandes sortantes et entrantes.
- ♦ La communication aux agents des perspectives d'aboutissement, précises et datées.

**Pour un véritable
droit aux
mutations**

Votez

